

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de mars, à 21 heures 10, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqué le 6 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. Antoine MICHEL, Mme Laurence POIRIER, M. Yannick CHEMINEAU, Mme Catherine LE JALLÉ, adjoints, Mme Isabelle HERBERT, Mme Corinne LUBERT, M. Anthony MÉZIÈRE, Mme Clémence BODARD-HAMON, M. Arnaud COCANDEAU, M. Yannick COTTIN.

Absent excusé :

Monsieur Benoît GOURRICHON

Absente :

Madame Catherine GENDRON

Secrétaire de séance : Madame Laurence POIRIER

Convocation du 6 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu.
- 2) Rapport CLECT.
- 3) Règlement pêche nocturne.
- 4) Récapitulatif annuel des indemnités des élus.
- 5) Avis consultation document cadre réalisé par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation photovoltaïque (hors projets agrivoltaïques).
- 6) Devis à valider.
- 7) Décisions du Maire.
- 8) Questions diverses.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.

Lecture, adoption à l'unanimité des membres présents et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2025.

2) 2025-03-01 RAPPORT CLETC DU 9 JANVIER 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

SUR proposition du Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général des impôts, notamment son article 1609 nonies G ;

VU le rapport de la CLETC de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du 9 janvier 2025 sur les montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2024 et montants prévisionnels de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2025 (sections de fonctionnement et d'investissement) ;

CONSIDERANT que le rapport de la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que la Commune de Thorigné d'Anjou doit se prononcer dans un délai de trois mois suivant la date de transmission du rapport de la CLETC du 9 janvier 2025 ;

ENTENDU l'exposé d'Antoine MICHEL, rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLETC du 9 janvier 2025, sur les montants définitifs de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2024 et montants prévisionnels de l'attribution de compensation (AC) pour l'exercice 2025 (sections de fonctionnement et d'investissement) ;
- Autorise la Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

3) 2025-03-02 RÈGLEMENT PÊCHE NOCTURNE.

Madame Christelle LAHAYE rappelle au Conseil Municipal que le règlement de la pêche nocturne a été validé le 1 mars 2023. Les régisseurs de la pêche ont reçu la demande d'avoir plus de possibilités d'effectuer de la pêche nocturne chaque mois. Cela implique de modifier le règlement.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le règlement de la pêche nocturne en l'autorisant à 2 week-ends par mois et de maintenir le tarif de 10 € la carte de pêche nocturne par week-end en plus de la carte de pêche annuelle.

Après exposé et délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d' :

- Approuver le règlement de la pêche nocturne tel que présenté.
- Approuver le tarif de la carte de pêche nocturne à 10 € par week-end de pêche.

4) 2025-03-03 RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS.

Madame Laurence POIRIER présente au Conseil Municipal le récapitulatif annuel des indemnités des élus.

Les articles 92 et 93 de la loi n ° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en

matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Les communes sont concernées, aux termes de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT).

Il revient à la commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandat/fonction, sous la forme d'un tableau. La loi impose de communiquer cet état récapitulatif "chaque année aux conseillers" et ne prescrit pas de forme particulière, laissant ouverte la possibilité de remettre les documents sur table comme de les communiquer par courrier, ou toute autre forme de communication.

Conformément au CGCT, cette présentation doit se faire avant l'examen du budget de l'année en cours.

Ci-dessous, il est donc présenté l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Nom	Fonction	Montant des indemnités perçues exprimés en euros bruts annuels	Prise en charge des frais formation congrès des Maires
LAHAYE Christelle	Maire	22 128,60 €	148,90 €
MICHEL Antoine	1 ^{er} adjoint	6 858,60 €	0,00 €
POIRIER Laurence	2 ^{ème} adjointe	6 858,60 €	0,00 €
CHEMINEAU Yannick	3 ^{ème} adjoint	6 858,60 €	0,00 €
LE JALLÉ Catherine	4 ^{ème} adjointe	6 858,60 €	0,00 €
GOURRICHON Benoît	conseiller municipal avec délégation	6 858,60 €	0,00 €
Total		56 421,60 €	148,90 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de:

- Prendre acte de la présentation de l'état tel que présenté pour l'année 2024.

5) 2025-03-04 AVIS CONSULTATION DOCUMENT CADRE RÉALISÉ PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE DÉFINISSANT LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIÈRES OUVERTES À UN PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE (HORS PROJETS AGRIVOLTAÏQUES).

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que la Préfecture demande aux communes de donner un avis sur la consultation prévue à l'article L111-29 du Code de l'Urbanisme relative au document-cadre réalisé par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Ce document définit notamment les surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation photovoltaïque (hors projets agrivoltaïques) ainsi que les conditions d'implantation sur ces surfaces. Ce dernier est composé d'une cartographie des parcelles identifiées et d'une notice synthétique expliquant la méthode et les critères utilisés pour valider ou invalider la présence d'une parcelle le document cadre.

La loi prévoit que les représentants des organisations professionnelles agricoles, les représentants des professionnels des énergies renouvelables, les représentants des collectivités ainsi que la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, soient consultés. Le délai de consultation de ces organismes est de deux mois à réception du courrier.

L'absence de réponse vaut avis favorable.

Madame la Maire présente les cartes des ZAEnR qui ont été validées et les zones du document cadre. Monsieur Yannick COTTIN demande pourquoi recouvrir les mares de Chauvon.

Madame Corinne LUBERT demande quelle est l'intérêt de rajouter des zones supplémentaires. Madame Isabelle HERBERT demande pourquoi la Chambre d'Agriculture a rajouté ces zones supplémentaires.

Madame la Maire explique que les cartes ont été transmises sans explication et que le travail de la Chambre d'Agriculture est d'identifier des zones pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques.

Après consultation il est demandé au Conseil Municipal de :

- Maintenir les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables tel que défini dans la délibération DCM2024-02-02 du 7 février 2024 bilan de la concertation et l'arrêt des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.
- Ne pas rajouter les zones supplémentaires identifiées dans le document cadre de la Chambre d'Agriculture.

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis défavorable au rajout des zones supplémentaires identifiées dans le document cadre de la Chambre d'Agriculture.

6) 2025-03-05 DEVIS À VALIDER.

Reporté au prochain conseil en attente du vote du budget.

7) DÉCISIONS DU MAIRE.

DEC 2-2025

Signature des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme) pour les ventes de terrains ou maison situées dans le droit de préemption urbain pour lesquelles la mairie n'a pas préempté :

- DIA04934424N0010 au 12 rue du Ponceau.

DEC 3-2025

Signature d'un contrat d'entretien avec la société EDELWEISS pour l'éco pâturage du bassin d'orage pour un montant de 780 € TTC annuel.

8) QUESTIONS DIVERSES.

PHOTOVOLTAÏQUE : Madame la Maire explique le souhait de la société Energiter d'intégrer le document cadre de la Chambre d'Agriculture pour installer des panneaux photovoltaïques au lieu-dit Poligné. Après échange avec la CCVHA il n'est pas souhaitable de répondre favorablement à cette demande. Les panneaux photovoltaïques peuvent être installés sur des terres dégradés, ce qui n'est pas le cas sur cette zone.

KANDORYA: Madame la Maire explique que le 24 février elle a rencontré Monsieur JACTAT pour un projet d'événements culturels médiévaux sur des parcelles privées de la commune ainsi que Sceaux d'Anjou. Afin de rassurer les riverains sur ce projet une réunion est prévu le 13 mars pour échanger avec Monsieur JACTAT, les riverains des 2 communes et les élus sont invités.

CHEMIN MITOYEN LE RÉAL THORIGNÉ/SCEAUX : Madame la Maire informe qu'une autorisation de passage a été consenti à Monsieur LECOMTE sur le chemin mitoyen le Réal afin de pouvoir accéder d'une parcelle à une autre en traversant ce chemin.

CONSEIL D'ÉCOLE : Monsieur Antoine MICHEL fait un retour sur le conseil d'école, il y a eu un échange sur les temps périscolaires, puis sur le temps école. Il a été question du mode de financement des sorties scolaire, du forfait transport, du projet piscine avec potentiellement une prise en charge à 2/3 mairie et 1/3 APE. Pour la sortie Classe Découverte il est envisagé un financement de 1/3 mairie, 1/3 APE et 1/3 famille.

Un questionnement sur l'ombrage de la cour et la vétusté des préfabriqués ont été évoqués ainsi que l'effectif important de la classe de maternelle.

Il en est ressorti de très bons échanges.

CITY STADE: Monsieur Antoine MICHEL informe que les filets pare ballons ont été installé sur le city stade.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE : Monsieur Antoine MICHEL informe que le dispositif argent de poche est reconduit pour les vacances d'avril. Des demandes de jeunes ont été transmises en mairie.

ÉCLAIRAGES EXTÉRIEURS ÉGLISE : Monsieur Yannick CHEMINEAU informe que des échanges ont lieu avec le SIEMML pour la rénovation de l'éclairage extérieur de l'église. L'idée serait de modifier l'éclairage actuel en led.

BIBLIOTHÈQUE/ESPACE -JEUNESSE : Monsieur Yannick CHEMINEAU informe qu'il est proposé par le SIEMML d'effectuer un audit énergétique du bâtiment étant le plus énergivore actuellement. Le reste à charge de la commune serait d'environ 800 €.

Le Lieutenant LECLERC est venu visiter le bâtiment pour l'accessibilité et la modification de l'ERP, il a donné des conseils pour le SSI (Système de Sécurité Incendie) des devis ont été demandés.

COMMISSION COMMUNICATION : Madame Catherine LE JALLÉ informe que la commission communication et la commission voirie vont travailler ensemble pour les sentiers pédestres.

Elle fait un retour sur le marché du mardi présent maintenant que 1 mardi sur 2 suite à une baisse d'activité. Faut-il s'interroger pour le changer de place ?

Monsieur Yannick COTTIN propose qu'il ait lieu le soir, plus accessible aux personnes qui travaillent en journée.

COMMISSION ACTION SOCIALE : Madame Laurence POIRIER informe que le columbarium est en cours de réalisation est sera terminé en fin de semaine.

VILLAGE D'AVENIR : Monsieur Antoine MICHEL fait un retour de la réunion avec le bureau CERUR suite à la matinée avec les habitants à la Gange de l'Abbaye. Le bureau a récolté énormément de retour des habitants, lieux de rencontre, commerces, coworking bien-être, déplacement de la bibliothèque, logement d'urgence ou autre.....

Les grandes lignes de la commune seraient de trouver des recettes qui financeraient au moins le fonctionnement du bâtiment.

Il va être demandé au bureau CERUR de rajouter le scénario de déplacer la mairie au cœur du village, idée qui a été évoquée par le passé ainsi que par des administrés qui n'ont pas osé l'écrire.

Madame Adeline BOURCIER a proposé un sondage coworking beauté/bien-être qui va être diffusé sur INTRAMUROS.

DATES A RETENIR :

- 14 mars – Boum des enfants – APE.
- 26 mars – Commission Finances
- 6 avril – Vide ta chambre – APE
- 23 avril – Réunion Cérur – Séminaire élus en mairie.
- 26 avril – Soirée dansante au Lion d'Angers – Anjou Baconné.

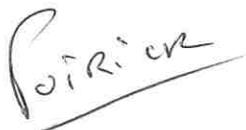
DATE PROCHAIN CONSEIL :

- Mercredi 9 avril. Vote du budget.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 22H50

La secrétaire de séance,

Laurence POIRIER.



La Maire,

Christelle LAHAYE

